

général (M. Dupré) a laissé entendre qu'à vrai dire c'est à ma suggestion que l'on a ajouté l'Assomption-Montcalm à Joliette. Pareille interprétation de mon attitude n'est pas exacte. Si l'on veut se donner la peine de bien relire ce que j'ai dit on constatera que, soucieux d'en arriver à une entente, j'ai exprimé clairement l'attitude que voici: En premier lieu je proteste contre l'abolition du comté de l'Assomption-Montcalm; j'ai fait valoir l'opportunité de garder intact ce comté, vu son importance relativement à d'autres sièges. Seulement, j'ai dit que s'il fallait supprimer l'Assomption-Montcalm le meilleur procédé serait de l'ajouter, en entier, au comté de Joliette. J'ai reconnu que la nouvelle circonscription compterait une population nombreuse; mais elle ne serait pas la seule. J'avais le souci de conserver telles qu'elles existent maintenant les limites des circonscriptions. Je dénonce le retranchement d'une portion seulement du comté que l'on ajoute à un siège voisin. Voilà donc ce que je proposais: ajouter l'Assomption-Montcalm à Joliette, sans le découper, et respecter de même les délimitations actuelles de tous les autres sièges dans le nord. Je note que le bill réimprimé que j'ai sous les yeux ne tient qu'un compte partiel de ma suggestion. Je concède que l'on respecte les bornes existantes de Labelle, d'Argenteuil et de Terrebonne; mais il n'en est pas de même de Laval-Deux-Montagnes. Là, on enlève deux paroisses dans le nord, Saint-Colomban et Saint-Canut que l'on ajoute à Argenteuil. Il s'agit simplement d'une population de 1,000. Pourquoi faire ce changement, alors? Deux autres paroisses de Laval-Deux-Montagne sont annexées à Mercier, sur l'île de Montréal, de l'autre côté de la rivière des Prairies. Nous nous plaignons tous que la population de l'île de Montréal est déjà assez forte; c'est même de ce fait que découlaient surtout nos difficultés pour le remaniement des circonscriptions rurales de la province de Québec. Mais alors, puisque nous sommes d'accord là-dessus, on aurait dû laisser ces deux paroisses dans le comté des Deux-Montagnes.

Que va-t-il résulter de tout ceci? Nous augmentons la population de bien des sièges dans la province de Québec, parce que nous ne la trouvons pas assez nombreuse en comparaison d'autres sièges; mais nous diminuons celle de Laval-Deux-Montagnes. Dans l'Assomption-Montcalm-Joliette nous constituons une vaste circonscription comptant une population de plus de 50,000 habitants; mais nous bouleversons les limites du comté de Laval-Deux-Montagnes et réduisons sa population à 25,000. Le bill réimprimé qui va sûrement être adopté, car personne maintenant n'en peut empêcher l'adoption par le Gouverne-

[L'hon. M. Cardin.]

ment, si ce dernier insiste, abaisse de près de 5,000 la population de Laval-Deux-Montagnes. Le siège de mon honorable ami le ministre des Postes aura une population de 25,000; le comté voisin, Terrebonne, 35,000; et le nouveau comté de Joliette-l'Assomption-Montcalm, 50,000. Voilà quel morcellement on nous offre aujourd'hui. Nos amis de la droite parlent toujours d'équilibrer le chiffre de la population. C'était là, censément, l'objet qu'ils voulaient atteindre surtout, dans la mesure du possible. Mais tout le monde peut voir comment ils s'y prennent pour rendre égales les populations des différentes circonscriptions de la province de Québec. Ils veulent bien le faire quand cela leur est avantageux, mais ils réduisent le nombre des habitants quand ils pensent pouvoir en retirer un petit avantage politique.

L'hon. M. DURANLEAU: C'est là l'opinion de mon honorable ami.

L'hon. M. CARDIN: Mais certainement, et ce mot de mon bon ami le ministre de la Marine (M. Duranleau) me rappelle une phrase qui peut être appliquée à sa circonscription. Il a affirmé ne pas être prêt à accepter tout le comté de Rouville, parce que, d'après le remaniement, pour ne pas dire le nouveau découpage, ce projet de loi accorde à son district électoral une population de 40,000 habitants. Or, voici ce qu'il a dit: "pensez au développement de cette région de la province de Québec, grâce au service dont je l'ai dotée par la route du pont de Montréal." Puis, il a ajouté: "Dans quelques années, la population de cette circonscription accusera une augmentation de 20,000 à 25,000 habitants." S'il en est ainsi, il n'aurait pas été dans une plus mauvaise situation s'il avait gardé la circonscription de Chambly-Verchères et si la population de ce district avait été de 30,000 âmes au lieu de 40,000. Il aurait pu alors s'occuper de tout ce que représentera le développement de Chambly, si cette expansion merveilleuse doit se produire d'ici deux ou trois années. Mais s'il voulait se débarrasser de cette partie de Verchères, libre à lui. Il en connaît la raison comme je sais moi-même dans quel but on a fait cette modification.

La raison est évidente. Il ne peut, cependant, justifier ces paroles: "Je ne puis accepter tout le comté de Rouville, parce que la population de ma circonscription serait trop considérable. Je ne dois pas oublier l'expansion que prendra certainement le comté de Chambly." Il se trouverait dans la même situation; je dis même qu'il serait plus avantageux pour lui de garder le district électoral de Chambly-Verchères qui lui a fait le grand honneur de l'élire son représentant après